

3.

Il faut discrètement à sa chère maitresse
Faire visite chaque nuit et l'embrasser souvent
En lui disant : La belle je vous aime tendrement.

4.

On m'avait dit, la belle que vous aviez des pommes :
Des pommes de reinette qui sont dans votre jardin.
Permettez-moi, la belle que j'y pose la main.

5.

Non, je n' permettrai pas que vous touchiez mes pommes
Allez chercher la lune et le soleil en mains,
Et vous toucherez mes pommes qui sont dans mon jardin !

6.

Comment veux-tu la belle que j'aie trouver la lune ?
La lune est bien trop haute, le soleil est trop loin :
Je ne saurais la belle accomplir ton dessein.

7.

...Allez galant trompeur grand abuseur de filles
J' t'ai mis mon cœur en gage (1) à présent tu t'en vas.
En passant la rivière amant t'y périras.

8.

En passant la rivière je n' tomb'rai, pas ma mie
Je suis garçon bon drille, adroit et gai joueur :
En passant la rivière on se sait conserver,

Chanson chantée à Herstal, en 1892, par Marie-Catherine Mathieu, de Lize-Seraing, 36 ans, illettrée.

(1) A propos de cette formule de « cœur en gage » nous rappelons ce qui a été dit ci-dessus t. VI (1898) p. 99, note. C'est une expression figurée, qui remplace maintenant, jusque dans nos plus vieilles chansons, — mais chez les citadins seulement — un mot en - age que la décence contemporaine a condamné. — Notre chanteuse disait le mot, loyalement.

VARIANTES.

— Fragment recueilli à Vottem, sur le même air, chantée par *Lisabelle* : couplets 1, 4, 7, 8, ci-dessus, et à sa place le couplet 2 suivant : « Comment il faut aimer, je m'en vais vous le dire — Faut caresser les filles et les embrasser souvent — En leur disant la belle je vous aime constamment. »

— Variante chantée sur le même air à M. Fernand RAMBOUX, par M^{me} E..., à Modave, âgée de 82 ans : 1. « Au soir après souper je vais voir ma maitresse — La porte était fermée le soir et le matin — Vous en aimez un autre la belle, je le vois bien ».

2. « Quand j'en aim'rais un autre, hélas ! que veux-tu dire ? — Il n'est ni beau, ni riche, ni si brillant que toi — Mais il a la manière de plaire à mes amours ».

Après ce début qui semble bien appartenir à une autre chanson, viennent les couplets 1 ci-dessus ; 2 : « Il faut être fidèle à sa chère maitresse — Lui jouant des aubades .. etc. » ; 4 ci-dessus ; Couplet final : « Non je n' permettrai pas que l'on touche à mes pommes — Je laisserai mes pommes mûrir dans mon jardin — Pour vous elles sont trop vertes passez votre chemin. »

— Variante (l'air manque) communiquée par M. François-J. RENKIN, chantée à Journal en Ardennes, par M^{lle} Elise Collard, 16 ans, qui tient la chanson de sa grand'mère : Couplets 1: 2, 4, 5, 6 (Comment veux-tu... — La lune est bien... — Permettez-moi la belle que je sois votre amant). Couplet final : « Allez-vous en jeune homme, grand amuseur de filles — Allez-vous en bien vite, le chemin le plus court — Car je vois mon berger qui vient à mon secours. »

O. COLSON.





Les Chasseurs de Rats



ES rats des fermes et des moulins (*Mus rattus*) ont les pattes courtes, le museau pointu, la queue très longue et recouverte de petites écailles. Le surmulot (*Mus decumanus*), qui est en passe de le supplanter, est généralement confondu avec lui. Les fermes et les moulins, situés au voisinage des rivières et des ruisseaux, reçoivent aussi la visite des campagnols amphibies (*Arvicola amphibius*) ; toutefois, les « rats d'eau » sont beaucoup plus rares que les rats ordinaires.

Ces rats d'espèces diverses infectent les fermes et les moulins de la cave au grenier ; ils rongent et mangent non seulement l'avoine, le blé, la paille, et jusqu'au cuir, etc., ils s'attaquent aussi aux autres animaux de petite taille : poulets, perdreaux, levrauts, voire aux pachydermes et aux ruminants.

Il paraît même que quand les bestiaux sont couchés, les rats leur enlèvent les poils et jusqu'à des lambeaux de peau. On a vu aussi de ces parasites qui s'en prenaient à des enfants en bas âge, ou à des vieillards malades, endormis ou morts.

On emploie les procédés les plus divers pour se débarrasser de ces hôtes peu aimables. Les uns ont de nombreux et gros chats, les autres possèdent des chiens ratiers, d'autres encore ont des ratières ou trappes spéciales, etc. Le procédé considéré comme le plus infail- lible par les cidatins est de les empoisonner ; seulement, en employant ce moyen d'extermination, on risque de se faire empoisonner soi-même, car les rongeurs transportent les germes du poison dans tous les coins de la maison qui leur sert d'asile.

A la campagne, quand on veut se délivrer de ces ravageurs, généralement on recourt à des moyens occultes : on va consulter un

sorcier ou une sorcière⁽¹⁾ ; celui-ci (ou celle-là) moyennant une certaine somme se porte garant d'envoyer les rats sur la propriété d'un voisin. Ce voisin, ajoute le sorcier, doit être très bien approvisionné sans quoi les rongeurs, qui aiment à vivre dans l'abondance, revien- draient dans leur première demeure. Quand le marché est conclu, le magicien indique un endroit où l'intéressé pourra se poster pour voir passer les rats qui quitteront sa demeure.

Quant à proximité il existe un ruisseau, le sorcier jette une planche qui va d'une rive à l'autre afin de faciliter le passage des rats. A minuit, il se rend chez l'intéressé, il le prie de l'accompa- gner, il le fait asseoir aux environs du pont improvisé, il lit à la lueur blafarde d'une petite lanterne quelques phrases incompréhen- sibles dans un livre qu'il dit mystérieux ; il baisse graduellement la voix, invite son compagnon à observer le silence le plus absolu, et à fixer sans distraction son regard sur l'étroite passerelle.

Soudain on entend un léger murmure, on voit alors s'avancer les rats les uns après les autres ; ils s'engagent tous sur le pont rudi- mentaire et se dirigent comme par enchantement vers la maison du voisin, qu'a désignée le magicien. Lorsqu'ils sont tous passés, le sorcier retire la planche de crainte que les rats ne prennent la fan- taisie de retourner à leur ancienne demeure. Comme les rats n'aiment pas de se baigner, surtout quand l'eau est froide, il arrive ordi- nairement qu'ils ne reviennent plus à leur ancien logis.

Au surplus, quand ils sont émigrés dans une maison où ils trouvent facilement de quoi se nourrir, ils y restent. Le sorcier affirme qu'il n'est pas possible de faire émigrer les rats dans une maison où ils seraient plus mal que dans leur première demeure. On conçoit facilement que les rongeurs qui seraient émigrés dans une maison plus pauvre que celle qu'ils habitaient, retourneraient dans cette dernière à la première occasion.

Le prétendu magicien, avant de se rendre chez l'intéressé, a soin, une heure auparavant, de préparer ce qui est indispensable à l'accomplissement du prodige annoncé.

Cet apprêt est très simple : on prend une vessie de porc, on y introduit un mélange d'essences répandant une forte odeur d'huile de poisson ; on perce ensuite la vessie avec une épingle, de façon qu'elle soit criblée de petits trous par où le liquide puisse se répandre sur le sol ; on attache la vessie à un bout de ficelle ; on la traîne dans

(1) [Le cas où il s'agit d'une sorcière doit être très rare. Les manifestations de la magie des sorciers et de la magie des sorcières sont, dans l'esprit du peuple, d'une portée morale opposée : les sorcières sont toujours nuisibles. La question a été exposée ci-dessus, t. IX (1901) p. 189 et suiv. — O. C.]

tous les coins avoisinant la maison infectée par les rats; on se dirige ensuite vers l'endroit où l'on a établi le pont provisoire. Arrivé là, on a soin de faire passer la vessie sur la planche qui sert de passerelle. On continue à trainer la vessie sur le sol jusqu'à ce qu'on arrive aux abords de la propriété où l'on veut faire arriver les rongeurs et près de laquelle on abandonne tout ce qui reste encore d'essence.

Quelques heures après, les rongeurs, attirés par l'odeur répandue dans tous les coins de la propriété visitée par le soi-disant magicien, sortent de leurs trous et suivent en foule le chemin sur lequel la vessie du sorcier a répandu son liquide noirâtre, lequel ne laisse aucune trace sur le sol.

Notons que généralement le sorcier n'attribue point la migration des rats au procédé matériel: il prétend au contraire que ce sont ses lectures mystérieuses qui influent sur la destinée des rongeurs; l'opérateur qui est assez intelligent pour comprendre que les procédés occultes n'exercent aucune action sur les rats, a bien soin de garder pour lui son opinion. Les personnes qui sont en possession de ces livres magiques ne voudraient les prêter à qui que ce soit.

Quelques sorciers se font forts de faire se précipiter tous les rats d'une maison quelconque dans un feu allumé dans les environs; il est évidemment permis d'en douter. Dans certain village des environs de Liège, les bonnes gens qui veulent délivrer leur propriété des taupes et des rats allument une torche de paille, la promènent dans tous les coins de leur maison et de leurs champs en répétant cette complainte monotone: *rats corez fou* (courez hors) *di m' djardin et s'allez ès ci di m' wèstn* (dans celui de mon voisin).

La croyance que certaines personnes ont le pouvoir d'envoyer les rats d'une maison à l'autre est tellement répandue dans les villages, que des campagnards cherchent noise à leurs voisins sous prétexte que ceux-ci ont fait émigrer, à leur détriment, les rongeurs de leur maison.

••

Wallonia a recueilli, relativement à la chasse des rats, quelques renseignements qui trouveront utilement leur place ici. Nous en devons la rédaction au Directeur de cette revue.

A Herstal, Vottem, Milmort, Liers, on prétend que certaines personnes avaient le pouvoir de faire venir les rats et de les détruire. Dans ce but, ces magiciens dressaient une gerbe de seigle au milieu de la cour ou du jardin; une certaine prière étant dite, accompagnée d'énergiques gestes d'appel, tous les rats sortaient,

dit-on, de la maison, et se précipitaient dans la gerbe, à laquelle on avait mis le feu. Ils étaient ainsi brûlés jusqu'au dernier. On reconnaissait le dernier arrivant à ce qu'il criait fortement et sans cesse: *i tshawéce, i tshawéce, qui po-z-assott!*... (1).

Pour faire partir les rats (ou les souris) de la maison, il faut, dit-on encore, procéder comme suit: lisez l'Évangile de saint Jean, (le début de cet Évangile, le chapitre qu'on répète à la fin de la messe), à trois des coins de la maison, et laissez le quatrième coin « libre ». Partez alors de ce quatrième coin et marchez à reculons vers une maison déterminée, occupée par des gens plus riches que vous. Les rats (ou les souris) s'en iront par là et dans cette direction. Chez ces gens riches, les rongeurs se trouveront bien, et ils ne reviendront plus. (Hesbaye. Confirmé par M. Ch. SEMERTIER.)

Autre procédé en usage dans la même région: il faut asperger d'eau bénite trois coins de toutes les chambres, caves, greniers de la maison, sauf toujours un coin dans la direction prévue. Pendant ces aspersions, on répète, sur un ton véhément, la formulette suivante:

Rat por ci, rat por là

Vas-ès fou d' chal

Vas-ès èmon ...

Y a pus à magni qu' chal

Rat par ci, rat par là

Va-t-en hors d'ici

Va chez ...

Il y a plus à manger qu'ici.

Les procédés qui consistent à « conjurer » les rats, en leur réservant un passage pour leur sortie, sont aussi employés, entre autres moyens, pour chasser les souris des maisons, les chenilles et limaces des jardins, les taupes et mulots des champs.

Pour chasser les rats, on dit à Stavelot qu'on doit écrire sur un petit papier ces mots: « Rats, rats, rats, c'est demain la St-Nicaise ». Avec ce petit papier et du levain de pain noir, on fait de petites boulettes qu'on place dans les trous de rats. Ils disparaîtront. (Communication de M. Louis DETRIXHE.)

Saint Nicaise passe, en Ardenne, pour préserver des rats et des souris. On dit généralement qu'il écarte ces rongeurs si, le jour de sa fête (14 décembre), on écrit son nom sur la porte de la maison, ou si l'on y colle son image. — Sainte Gertrude de Nivelles est invoquée spécialement contre les souris.

Pour débarrasser une habitation des rats, il faut s'emparer d'un de ces rongeurs, lui coudre l'anus, et le rendre ensuite à la liberté.

(1) [Voir détails un peu différents ci-dessus, t. IX (1901) p. 194, deuxième allée. — O. C.]

Tous les rats, mis sans doute au courant de l'opération, auront bientôt disparu. (HAROU, *Folklore de Godarville*, p. 22.)

A Beaufays, Sprimont et environs, on recommande un procédé de même ordre : prenez un rat, passez-le légèrement sur le feu, et lachez-le. L'odeur de roussi chassera les autres (communic. de M. Edouard MONSEUR). M. O. C. a vu, à Liège, il y a quelques années, dans une impasse infestée de rats, ceci : Un homme sort de sa demeure tenant avec des pincettes un rat qu'il avait pris de la ratière ; il verse un peu de pétrole sur l'animal, y met le feu, et le lache. Le rat se sauve en criant. Plusieurs personnes témoins du fait ont expliqué que l'animal ne manquerait pas de prévenir ses compagnons et que ceux-ci partiraient. Ces ouvriers ne paraissaient pas avoir conscience ni de la cruauté de leur acte, ni du danger d'incendie. Ils ont affirmé que c'était la troisième fois depuis huit jours que l'on faisait cette opération.

M. O. C. doit à M. Louis CORNET, auteur dramatique wallon bien connu, les détails suivants sur les chasseurs de rats :

« Les *évoyeurs* (envoyeurs) de rats — c'est-à-dire ceux qui ont la spécialité de les « envoyer » ailleurs, — sont bien connus en Hesbaye. L'un d'entre eux s'appelait Nicolas Dethier. Il est mort il y a quelques années. Il tenait, dit-on, son pouvoir du fait qu'il possédait une prière magique ; il avait réussi à glisser cette prière sous le linge qui recouvre l'autel et, sur cette prière, le prêtre avait célébré la messe. De là la valeur de ce talisman. Muni de sa prière, il se rendait dans la maison qu'il fallait purger des rats, et là, après quelques oraisons, il ordonnait aux rongeurs de se rendre dans un endroit déterminé. Et les rats s'en allaient...

» Ces détails ont été fournis à l'un de mes amis, M. Antoine M..., par un certain B..., en compagnie de qui il se trouvait quand il leur arriva l'aventure suivante :

» Il y a une dizaine d'années, M. Antoine M..., se rendait à Verlaine (Hesbaye) où il devait participer à un concert ; il était accompagné de M. B..., originaire de ce village et qui était alors ouvrier à Liège. Après la fête, qui dura très tard, ces deux personnes se mirent en route pour aller prendre le premier train du matin à la gare d'Engis.

» C'était en janvier ; la nuit était froide, la lune brillait ; la terre était couverte de neige et dans la campagne hesbignonne, la vue s'étendait très loin.

» Nos voyageurs suivaient la route de Saint-Georges à Warfusée. Tout-à-coup, ils remarquèrent au loin, sur la route, dans la

direction de Saint-Georges, une grande tache noire se détachant très distinctement sur la neige.

» La tache noire avançait vers nos compagnons ; ceux-ci se rangèrent silencieusement sur le bord de la route, immobiles, et, quelques minutes après, ils virent arriver vers eux une armée de rats qui se dirigeait en *tchip'tant* vers Warfusée.

» M. B..., qui avait déjà observé précédemment une pareille mobilisation de rongeurs, avait recommandé à son compagnon de ne pas faire un pas, de crainte de gêner le passage de ses intéressants animaux et de susciter ainsi leur colère.

» C'est à la suite de cette rencontre que M. B..., conta à son camarade M..., l'histoire des *évoyeurs d'rats*, et c'est de ce dernier que je tiens les renseignements ci-dessus. »

•••

Dans certaines localités, on a renoncé à tous les moyens cités plus haut pour faire disparaître les rats : on a en effet reconnu que le meilleur procédé pour se débarrasser de ces rongeurs, était de faire venir des « chasseurs de rats ».

Ceux-ci sont tellement rares ou peu connus que les Dictionnaires n'y font pas même allusion. Pourtant il existe des hommes dont l'unique profession est de détruire ces rongeurs.

Un jour que j'étais l'hôte d'un gros fermier des environs de Dinant, je vis dans la ferme un homme trapu aux arcades sourcillères énormes, aux petits yeux rougeâtres. Ce type me parut si étrange que la fantaisie de le décrire me tenta. Je lui demandai quelle était sa profession ; il m'apprit qu'il était « chasseur de rats ». Je me permis d'en douter tant le métier me parut étrange. Notre homme me raconta qu'il exerce son métier en voyageant de ferme en ferme et de moulin en moulin. Il reçoit 10 francs par an de chaque propriétaire qui veut faire exterminer les rats qui se trouvent dans leur maison. Il passe au moins trois nuits par année dans la même maison. Quand la chasse a été fructueuse, il a sa nourriture en plus.

Un jour une fermière laissa entendre qu'à son avis il se faisait trop grassement payer ; il proposa alors de capturer et de tuer les rats moyennant 10 centimes par tête. Le pari fut tenu et l'on dit que sur une seule nuit, il en prit cent cinquante-deux !

La fermière crut être en présence d'un magicien qui faisait apparaître des rats tant qu'il voulait ; elle le congédia purement et simplement.

Les personnes qui s'intéressent des concours de chiens ratiers, assez fréquents dans notre province, connaissent très bien les

Chasseurs de rats, qui leur livrent de ces rongeurs à volonté moyennant vingt centimes par rat.

J'émis naturellement quelques doutes sur les racontars de mon Chasseur de rats; je croyais en effet, qu'il possédait dans son sac un certain nombre de rongeurs qu'il remettait aux fermiers comme ayant été capturés dans son domaine, tandis qu'ils provenaient des localités les plus diverses. C'est ici le cas de le dire: les Chasseurs de rats sont des hommes nocturnes; pendant le jour, ils dorment et la nuit ils font la chasse aux rongeurs. Je demandai au ratier, si je ne compromettrais point la réussite de sa chasse en passant avec lui une partie de la nuit.

Notre homme parut flatté de l'offre que je lui faisais.

Le soir venu, notre original chasseur enduisit ses pièges et ses ratières d'un produit gras dont la composition est son petit secret. Il fit semblant de flairer le sol dans tous les coins de la ferme et plaça un piège dans tous les endroits où il croyait sentir le rat; il amorça ceux-ci avec un morceau de carotte; il recouvrit ensuite les diverses parties des ratières avec de la paille, et me fit signe de me retirer un peu à l'écart des pièges. Nous baissâmes la lampe et observâmes pendant un certain temps un silence profond.

Je commençais à douter de la réussite de l'opération quand tout-à-coup j'entendis une vague rumeur aussitôt suivie d'un défilé de rongeurs qui venaient comme par enchantement se faire prendre dans les ratières.

Nous fîmes brusquement remonter la mèche de la lampe et nous vîmes que les rongeurs avaient fait irruption de divers endroits à la fois. Les uns étaient pris par le museau, les autres par la queue, d'autres encore par les pattes. Il arriva que ceux qui étaient retenus dans le piège, soit par la queue, soit par les pattes, se retournaient sur eux-mêmes, et se coupaient net d'un coup de dents la partie du corps qui les retenait en captivité. Les plus grands et les plus forts animaux terrestres n'ont pas, je crois, l'énergie de ces minuscules rongeurs⁽¹⁾. Récemment, j'ai vu un autre Chasseur de rats chez Monsieur Londot, meunier aux Awirs (Engis).

J'avoue sincèrement que je ne voudrais plus assister à la chasse cruelle de ces petits êtres courageux.

ERNEST DOUDOU.

(1) [Ce fait est très distinct de l'autotomie réflexe des crustacés et de quelques autres animaux, laquelle a été étudiée par M. Léon FRÉDÉRICQ, professeur à l'Université de Liège (*Archives de Biologie de Van Bambeke et Van Beneden*, III (1882) 235 et *Revue scientifique*, 13 nov. 1886), et, après lui, par MM. DE VARIGNY, DEWITZ, PRÉYER, etc. Il s'agit ici d'une autotomie volontaire et violente; le cas paraît bien connu des paysans qui préfèrent, pour les rats, les trappes-prisons aux trappes-pinces. — O. C.]



Une Association de malfaiteurs au XVIII^{me} Siècle

Les campagnes de l'ancienne principauté de Liège ont été atteintes, vers la fin de l'avant-dernier siècle, d'un véritable fléau. Une association de malfaiteurs que la terreur et la superstition populaire assimila aux suppôts de Satan sous le nom de Verts-boucs, en flamand *Bokkenrijders* « chevaucheurs de boucs »⁽¹⁾, ravagea le pays, et si, comme le remarque un auteur, ces bandes ne mirent pas l'Etat dans un péril extrême, du moins obligèrent-elles les gouvernants à employer tout leur pouvoir afin de ramener au respect de la loi des populations qui s'en étaient complètement affranchies.

Les historiens ne parlent guère des Verts-Boucs, leur attention étant absorbée par les luttes politiques si violentes autrefois. Certains mémoires donnent cependant des détails curieux sur leurs sanglants exploits.

Parmi ces relations, nous publions celle que donnent les *Mémoires de François Garnier*. Sous ce titre, le comte Xavier VAN DEN STEEN DE JEHAY, a rédigé, d'après des souvenirs et des papiers de famille, le récit de certains événements arrivés à Jehay ou dans le pays, et il les a placés sous la plume de son vieux jardinier François Garnier, qui était parfaitement incapable de rédiger quoi que ce fût. Les événements sont vrais, mais les noms propres sont pour la plupart changés. L'ouvrage, tiré à cent exemplaires, est devenu très rare.

Les Verts-Boucs

A cette époque (vers 1784), le duché de Limbourg et une partie du pays de Liège étaient singulièrement agités, non point par une guerre, mais par quelque chose de pis, par une bande de brigands dont le souvenir a laissé des traces dans ces régions. Cette bande étendait le théâtre de ses exploits dans tout le vaste parallélogramme compris entre Aix-la-Chapelle, Maestricht et la Campine liégeoise.

Elle avait à elle tous les villages, tous les hameaux, tous les bourgs compris dans les quatre angles de ce territoire, elle y régnait

(1) Ou chevaliers du bouc, si l'on prend le terme *rijders* dans le sens noble. — Sur les verts-boucs dans la Sorcellerie, voy. ci-dessus t. IX (1901), p. 50.

par la terreur et l'épouvante. Ceux qui la composaient, habitants de ces bourgs, de ces hameaux, de ces villages, se reconnaissaient entre eux par un mot d'ordre et par une petite carte marquée d'un signe hiéroglyphique. Le jour, ils travaillaient aux champs ou buvaient dans les tavernes, car l'argent ne leur manquait jamais. La nuit, ils se rassemblaient au signal d'un coup de sifflet qui partait du fond d'un hallier ou qui retentissait dans les solitudes d'une bruyère. Alors l'effroi se répandait de toutes parts. Les fermes tremblaient, les églises étaient dans l'inquiétude, les châteaux frémissaient d'anxiété. Partout on se disait avec terreur et tout bas : « Malheur, voilà les *Verts-Boucs* qui vont venir ! » — Et les bandits allaient dévalisant les fermes, dépouillant les châteaux, pillant les églises, souvent à la lueur de l'incendie, toujours les armes à la main et un masque au visage. Le matin tout avait disparu : chacun avait repris son travail de la journée tandis que l'incendie, allumé par eux, achevait de s'éteindre et que les victimes de leurs vols et de leurs déprédations se désolaient sur les ruines de leur fortune.

Le grand nombre d'expéditions qui se multipliaient de tous côtés, souvent dans la même nuit, avait fait naître parmi le peuple une singulière croyance. On disait que les bandits possédaient le pouvoir de se transporter d'un point du pays à un autre et qu'un pacte, conclu avec l'enfer, mettait à leurs ordres le démon qui, sous la forme d'un bouc, les emportait sur son dos à travers les airs. De là, le nom de *Verts-Boucs* qui leur fut donné. La bande des *Verts-Boucs* doit son origine première aux vagabonds appelés *Bohémiens*, *Egyptiens*, *Tartares*, *Sarrasins* qui sont venus en ce pays et dont plusieurs y sont restés. Ces derniers y ont continué leur métier de voleurs et ont fini par s'associer des indigènes. Depuis vingt ans, ils commirent des vols dans les églises, pillèrent les fermes du pays de Rolduc, y pendirent des femmes dans la cheminée. Mais plus tard, quand le nombre immense des *Verts-Boucs* se fut accru au point d'inspirer des craintes sérieuses aux gouvernements autrichien, liégeois et des Provinces-Unies, on soupçonna des ramifications si étendues et des plans si étranges, que l'historien doit douter de la vérité des convictions acquises par plus d'un juge qui siégèrent pour examiner les brigands dont la justice parvenait à s'emparer. On alla jusqu'à dire que Frédéric-le-Grand, pour avoir ses coudées franches en Allemagne, occuper les Provinces-Unies et à Liège la baronnie de Herstal, entretenait lui-même, par des agents secrets, ce terrible incendie. On ajoutait même que l'initiation des adeptes se faisait d'après un moyen inventé par d'Alembert qui, jadis, était venu à

Seraing. Voici comment ces initiations avaient lieu [suivant la tradition populaire].

Dans quelque chapelle perdue au fond d'un bois ou d'une bruyère, s'allumait une petite lampe, au milieu d'une nuit obscure et orageuse. L'adepte était conduit par ses deux parrains dans ce bois ou dans cette bruyère : la chapelle s'ouvrait. Il en faisait trois fois le tour à quatre pattes, puis y entra à reculons après une copieuse libation de liqueur forte. Deux brigands, affublés de vêtements cabalistiques, recevaient son serment et concluaient avec lui le pacte infernal. Après avoir dit son nom, sa profession, son âge, il levait la main gauche et posait le pied droit sur le crucifix. Dans cette attitude, il prêtait le serment : il promettait d'être fidèle à la bande, de ne rien révéler même pendant la torture et de rétracter, au moment de l'exécution, ce qu'il pourrait avoir révélé ; il promettait de se conduire extérieurement comme un bon catholique, d'aller à confesse et de communier, mais de ne rien révéler au confesseur ; il s'engageait à comparaître à toutes les réunions nocturnes auxquelles il serait convoqué ; il devait s'abstenir de faire des vols de son propre chef, sans ordres de ses capitaines. Après ce serment, il avalait une boisson alcoolique. On le hissait alors sur un bouc de bois, placé sur un pivot et, le récipiendaire assis, on se mettait à tourner le bouc. Il tournait, il tournait toujours, il ne cessait de tourner. Le malheureux, le cerveau déjà pris par la boisson, devenait de plus en plus ivre : il bondissait sur sa monture, la sueur ruisselait le long de ses tempes, il croyait traverser l'air sur un démon. Quand il avait longtemps tourné ainsi, on le descendait harassé, n'en pouvant plus, dans un vertige inexprimable. Il était *Vert-Bouc*, il était incendiaire, il était voleur, il était bandit, il était assassin. Il appartenait à tous les crimes, il était devenu un objet de terreur, un être exécrationnel. La soif de l'or avait fait tout cela.

[Nous pouvons intercaler ici une note curieuse dont voici le texte d'après le manuscrit : « Voici la déclaration qu'un *Vertbouc* a fait devant la justice de Wellen. C'est le greffier qui était présent à l'audience et qui était mon oncle qui me l'a verbalement rapportée : « Le deuxième jour de Noël vers huit heures du soir, je me suis » rendu avec mon voisin N. L. dans la prairie nommée *le Meer*, » dans le champ appelé *Hout Appelleer*, sous Abswellen, où se » trouvaient aussi L. S. N., etc. A l'instant j'entendis un sifflement » très aigu et ensuite un vent momentané se fit sentir comme sortant » d'un nuage noir qui mit, devant nous, cinq personnes. A terre une » grande bête de la forme d'un bouc, ayant les yeux lumineux

» comme deux flammes, qui me causèrent une terreur si forte que
 » mes jambes s'affaïssèrent et je tombai à terre; dans cette position
 » je vis monter sur le bouc les quatre personnes prénommées; alors
 » S. disait quelques mots, je crois en latin, et la bête vola dans l'air
 » avec les quatre personnes dont elle servait de monture et tout
 » avait disparu. » (1)].

Mais si les Verts-Boucs, qu'on qualifiait, dans la partie flamande du pays, de *Bokkereyers* ou *Bocken-Rydders*, Verts-Boucs ou chevaliers du Bouc, répandaient ainsi l'épouvante, la Justice ne demeurait pas inactive. Ce fut dans le pays de Rolduc que les premières poursuites eurent lieu. Les poursuites commencées furent poussées avec énergie. La seigneurie de Fauquemont, l'ammannie de Montfort, le territoire de Visé, les conciles de Hasselt, de Maeseyck, Beringen et autres se couvrirent de roues, de gibets, de bûchers. Et plus on rouait, plus on pendait, plus on écartelait, plus on brûlait, plus aussi les Verts-Boucs devenaient redoutables par leur nombre et par leur audace. On eut dit qu'une lutte s'était établie entre le crime et la loi, que l'un rivalisait avec l'autre, comme s'il se fût agi de savoir à qui des deux resterait la victoire.

Au pays d'Outre-Meuse le nombre des fugitifs, des bannis et des exécutés atteignit environ le chiffre de 500. Les causes réelles qui ont donné naissance à la bande et qui ont contribué à son développement, sont : 1° la mauvaise éducation et les mauvais exemples; 2° les réunions et les divertissements nocturnes; 3° la boisson et les jeux de hasard; 4° la pernicieuse influence des femmes perdues qui faisaient partie de la bande; 5° la cupidité et la soif du bien d'autrui, la négligence des autorités publiques et des juges.

Une troupe de vagabonds étrangers, avec leurs femmes et enfants entra au pays d'Outre-Meuse et se fixa surtout dans le pays de Baelen. Ils étaient bien vêtus et bien armés : ils commirent plusieurs vols. A ce sujet deux des leurs, arrêtés et emprisonnés, firent des aveux au juge et lui donnèrent connaissance de l'organisation et des membres de la bande dont ils faisaient partie. On en arrêta dans plusieurs autres endroits; les uns, convaincus d'assassinats, furent écartelés, d'autres roués, pendus ou décapités. Trois années de calamité étant survenues, les agriculteurs virent leurs bêtes à cornes périr de la peste bovine qui sévissait surtout en Hesbaye. Les grains furent d'une excessive cherté : le setier de seigle se vendait

(1) Extrait d'une note manuscrite non signée annexée à une brochure de la Bibliothèque Capitaine (n° 9097), à l'Université de Liège.

de sept à huit escalins, tandis que le salaire des ouvriers n'était que d'un escalin par jour. La misère en poussa plusieurs à entrer dans la bande des voleurs.

Les peines sévères d'être étranglés ou d'être brûlés vifs furent appliquées aux coupables, d'après les lois générales du pays de Liège : ces lois les décrétaient contre ceux qui avaient commis de grands sacrilèges sur les saintes hosties.

Les mayeurs et les échevins, trouvant qu'il était trop difficile et trop onéreux, vu le déploiement de la force publique, de faire exécuter les condamnés dans l'endroit de leur domicile, parce qu'ils étaient de tous les villages, résolurent de demander, pour les criminels du pays de Liège, de pouvoir les remettre et les faire juger directement par les échevins de la Souveraine Haute Cour de justice de la ville et principauté de Liège et, à cette fin, de les livrer dans les prisons de l'Officialité.

Cette licence accordée, plusieurs de ces criminels furent dirigés vers Liège où, dans les instructions des procès de ces malheureux, ainsi que dans les jugements prononcés contre eux, on n'a fait nullement attention aux pactes qu'ils ont avoué gratis avoir fait avec le diable. On les a uniquement interrogés et jugés sur les crimes énormes dont ils ont été convaincus.

Divers motifs indiqués par la prudence et surtout certaines ramifications que ces malfaiteurs avaient avec des riverains de la Meuse, forcèrent les gens du guet (gendarmes) à ne transporter que nuitamment leurs prisonniers, s'arrêtant le jour en étape dans les forteresses ou châteaux-forts peu distants de leur route. Or Jehay, situé entre Waremmes, Hannut et Liège, ayant une prison bien aménagée, réunissait ces conditions.

Un soir, Monsieur le baron m'informa qu'en hâte je devais faire approprier la prison qui, depuis longtemps, ne servait guère qu'à abriter quelques braconniers, bretteurs ou ivrognes attardés sur les terres de la seigneurie.

A 9 heures, avec le moins de bruit possible, j'y fis établir trois lits de sangle et tenir prêt un souper à la gamelle, qui devrait être un extra pour des prisonniers.

Comme plusieurs tondeurs, natifs de Halbosa et des Cahottes, était logés à la ferme et qu'on avait motif de se défier d'eux, il fut convenu que la charrette amenant les prisonniers n'entrerait pas dans les cours, qu'elle staterait sur le premier pont et que les prisonniers seraient internés en s'embarquant à l'abreuvoir. En effet, vers minuit, j'entendis venir, du côté du Parc aux Chênes, un véhicule accompagné de cavaliers, contenant trois prisonniers liés, garottés,

couchés sur des bottes de paille au fond d'une charrette de Campine couverte de toile blanche et trainée par un vigoureux bayard. Quatre gendarmes escortaient cette charrette qui ne dépassa pas le premier pont-levis, près de l'église. Les prisonniers, qui n'étaient autres que trois *Verts-Boucs*, furent descendus; arrivés à l'abreuvoir, un d'eux prit place dans la barque avec un gendarme: le cocher Ramey, le garde La Bruyère et le fils Gerval ramaient. On côtoya les murs du cimetière, les deux grosses tours du donjon et on arriva dessous le grand pont du côté du jardin; la barque vint atterrir devant l'ouverture des potences ou arêtes du pont-levis d'où, par un passage voûté et étroit, on aboutit à la prison.

Là se trouvaient M. le greffier Dardespine, arrivé le soir de Liège, Joseph Plénus et moi. Incontinent on fut chercher les deux autres prisonniers. A 2 heures du matin, ces trois criminels étaient installés, délivrés de la garotte, mais conservaient les menottes aux pieds et aux jambes. Après s'être réconfortés d'une gamelle, rarement mise en usage pour des criminels, ils se jetèrent sur leurs grabats; nous nous retirâmes, les deux portes fermées et le guichet cadenassé. Les gendarmes dormaient dans la cuisine sur des matelas étendus sur des tables. Le lendemain, il y en eut deux qui séjournèrent toute la journée dans l'Etat près de la prison, qu'on ouvrait trois fois pour les repas des prisonniers. Dans la nuit suivante, ils furent à minuit extradés et dirigés sur Liège, où les prisons de l'Officialité les reçurent à l'aube du jour. Monsieur le baron jugea à propos de ne pas voir ces bandits auxquels sa prison donna l'hospitalité pendant 24 heures.

Je vois encore ces trois criminels, dont deux flamands et un juif, Nathan Cerf. Ce scélérat fut quelques mois plus tard, roué à Saint-Gilles, près de Liège, convaincu d'avoir assassiné dans la Campine et d'avoir pris part à des conciliabules où on mit en question d'empoisonner un des leurs qui avait fait des aveux en justice. En effet, Joseph Keys, d'Ubagh, près de Galoppe, qui avait volé un cheval avec l'aide de Pierre M..., sellier à Ubagh, fut arrêté et interrogé par le juge; il avoua son vol et fit en même temps connaître la bande, ses chefs, ses membres, son organisation. Dès que les *Verts-Boucs* en furent informés, ils tinrent une réunion secrète à Merckstein; les uns et Nathan Cerf parmi eux opinèrent qu'il fallait soit assassiner, soit empoisonner Keys. A la suite de ces révélations, les juges, craignant qu'il ne fût livré à la vindicte de ses complices, le bannirent du pays: il se retira dans le pays de Juliers.

Les deux autres bandits, Noël D..., de G... et Nicolas K..., de M..., près de Waremme, furent déclarés coupables d'avoir adressé

des lettres comminatoires, incendié et volé: ils subirent la petite torture dite *Trous de pigeons*. M. Dardespine me montra cet instrument de torture déposé dans les caves de l'Officialité: il consistait en trois planches, posées l'une sur l'autre, ayant ensemble la hauteur de deux mètres. Sur toute la longueur de la ligne où la planche supérieure et celle du milieu se touchent, étaient pratiqués horizontalement des trous à peine assez grands pour y passer le poing. Deux montants, garnis de coulisses, recevaient les extrémités de ces trois planches et les maintenaient ensemble.

Les montants eux-mêmes reposaient sur de larges et longs pieds qui empêchaient l'instrument de se renverser. L'accusé qui était mis à la torture passait les jambes dans les trous de la ligne inférieure et les bras dans ceux de la ligne supérieure, après qu'on en avait soulevé les planches: puis on serrait celles-ci l'une sur l'autre, à chaque extrémité, au moyen d'une penture de fer qui, clouée à la planche supérieure, descendait jusqu'à la planche inférieure où on la fixait avec un cadenas. Cet instrument s'appelle encore *Trous aux pigeons*. Le patient qui subissait la torture se trouvait dans une position excessivement pénible, d'abord par le poids de son corps, qui pesait tout entier sur les jambes et les bras, puis par la courbe que lui faisait faire la petite distance qu'il y avait entre les deux lignes de trous. Cet instrument qui était en usage à Liège paraît l'avoir été aussi dans quelques prisons seigneuriales. La tradition à Jehay porte qu'il fut employé par Tuvin, de Beyne, mais au siècle dernier, on n'en voyait aucun vestige.



Documents et Notices

Un ancien texte wallon. — *Wallonia*, tome IX, (1901), p. 112, a reproduit, d'après le *Petit Bleu*, une courte pièce wallonne accompagnant un opéra italien, la *Sincerita trionfante* (1640), dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles :

*Vraiment on posef o chesteu
Deven se ten li reconto
plus grand fortaim à vos poesei
Chir nehans del serm Daupin
portan le com a case publique
Allegress deven toi mond
en si havef stin favorisé vo chavaf
Si tu l'Homér dese glor.*

« Ce texte wallon, dit le *Petit Bleu*, a été si estropié par le copiste italien qu'il serait fort difficile de le rétablir intégralement. » Bien que ce morceau ne présente guère d'intérêt, nous avons essayé à notre tour d'y mettre quelque lumière, et nous proposons, après le *Petit Bleu* et M. O. Colson, une troisième interprétation qui nous paraît plus exacte et plus vraisemblable. La voici :

*Vraiment on (n') polève à Tchestia
Dévin ces tims-ci récontrer
Pus grand fortène à vosse poésèye
Qui l'naissance dèt sérénissime Dauphin,
por tant (qu') l'écho 'nn' a casé publique
allégresse dévin tot l'monde :
ainsi avéz-ve situ favorisé, vos qu' avéve
Situ l'Homère di s' gloire.*

TRADUCTION : « Vraiment on ne pouvait au Château, dans ces temps-ci, rencontrer plus grande fortune pour votre poésie, que la naissance du sérénissime Dauphin, parce que l'écho en a causé publique allégresse dans le monde entier : ainsi vous avez été favorisé, vous qui aviez été l'Homère de sa gloire. »

Remarquons d'abord qu'il ne peut être question de vers : nulle trace de mesure ou de rime. — De quel Château s'agit-il à la 1^{re} LIGNE ? L'auteur entend-il parler de la Cour ? — Au lieu de *a*, faut-il lire *ô* (= *é*) qui se dit par exemple à Malmédy ? — Quant à la négation, je la crois indispensable pour l'intelligence de tout le morceau. Elle est du reste cachée dans la nasale qui précède. — Ajoutons enfin que la finale *ea* de *Chestea* pourrait

représenter le son intermédiaire entre *é* et *a*, son fréquent en ardennais et que le verviétois possède dans *bèle*, *bacèle*.

2^e LIGNE. — Notons la forme *dévin* = *divin*. — *Reconto* est évidemment estropié ; il faut lire *reconté*, *recontrer*, *réscontrer*.

3^e LIGNE. — *Fortène* ou *forteune* ? Nous penchons pour la première forme, mais dans quelle région la retrouve-t-on aujourd'hui ?

4^e LIGNE. — *Serm* (= sérénissime) portait sans doute un signe d'abréviation que le copiste a négligé. La forme féminine de ce mot a amené le *del* qui précède, au lieu de *dè*.

5^e LIGNE. — La chute de *k* (= *qu'*) a rendu le texte inintelligible. Cf. GRANDGAGNAGE, II, 147 : « *por tant k'* (parce que). Au lieu de cette formule, très usitée en ancien français, le wallon dit plus souvent : *po çou k'*. » — Le texte porte ensuite : *le com a* où nous voyons l'écho 'nn'a, l'm = nn comme dans *fortaim*.

7^e LIGNE. — *Vous qui avait*, wallonisme pour *vous qui aviez*. Ce temps passé n'est pas sans obscurité. — La forme *avéve* (liég. *aveût*) se retrouve encore dans maint village ardennais.

Il n'est guère possible de localiser avec précision le dialecte de cette pièce ; cependant le fond est évidemment liégeois. J. HAUST.

La guimbarde. — Le *Petit Bleu* du 8 mars a un article sur la guimbarde. De l'avis de M. Ernest CLOSSON, le distingué collaborateur de M. MABILLON, conservateur du musée du Conservatoire de Bruxelles, les instruments de musique, les plus rudimentaires mêmes, comptent parmi les documents ethnographiques les plus significatifs. Or, une guimbarde gauloise a été retrouvée par Pierquin de Gembloux, dans des fouilles faites en 1839 à Issoudun. — Il est certain que ce petit instrument, bien connu chez nous sous l'appellation imitative de *gawe*, est d'origine fort ancienne. On en trouve aussi bien en Asie qu'en Europe ; elle fait les délices des habitants du Tyrol, comme des paysans de l'Auvergne et des Flandres. C'est un demi-cercle de laiton plus ou moins aplati, terminé par deux branches parallèles entre lesquelles est une languette d'acier qu'on agite avec le doigt tandis qu'on tient l'instrument entre les dents, en modifiant les vibrations par le jeu des lèvres. Il est difficile de ne pas reconnaître dans la languette vibrante le principe de l'onche libre, c'est-à-dire celui des nombreux instruments tels qu'accordéons, harmoniums, etc. — Malgré les efforts de Pierquin de Gembloux et des autres que cite *Le Petit Bleu*, l'origine du mot guimbarde est restée inconnue.

La légende des géants de Bouvignes. — Dans un curieux article sur les « Mythes et Légendes de Wallonie et de Flandre » publié dans le numéro de décembre de *La Grande Revue*, de Paris, M. Maurice DES OMBIAUX raconte, notamment, une légende bouvignoise sur laquelle un de nos lecteurs pourra peut-être nous renseigner plus amplement. L'auteur a bien voulu nous dire qu'il l'avait entendue raconter en son enfance, et qu'il n'en sait pas davantage qu'il n'en a dit.

On se rappelle les querelles célèbres entre Dinant et Bouvignes.

Michelet leur a consacré quelques pages inoubliables. Il y avait, entre les deux bourgades, une rivalité atroce, due en grande partie à la concurrence que se faisaient leurs batteurs de cuivre. Peut-être rivalisèrent-ils de géants. Toujours est-il que si Dinant revendiquait Bayart, Bouvignes eut ses géants. Voici en quelques mots leur légende.

« Deux monstres étaient venus d'Allemagne, s'installer au sommet des rochers de Fresnes, non loin du Trou de Nûtons et de la grande Eglise. Ils avaient apprivoisé le dragon qui gardait l'endroit et tiré les nains de leur trou pour les asservir. Un matin, deux sœurs lavaient le linge en Meuse, aux portes de Bouvignes. Og, qui chassait de ce côté, les aperçut, enjamba le fleuve, prit une jeune fille dans chaque main et regagna son aire. L'une d'elle servit au repas. Quant à l'autre, les jeunes géants supplièrent leur père de la laisser vivre, parce qu'elle était merveilleusement belle et qu'ils la désiraient pour compagne. Og, bon père, agréa leur requête. Elle vécut avec eux.

» Une après-midi d'été torride, le géant, sa famille et le dragon s'étant gavés de chair humaine, s'endormirent d'un profond sommeil. La jeune fille, constatant qu'ils ronflaient tous à l'unisson et plus fort encore que de coutume, saisit un grand sabre, celui du fils de l'Ogre, et trancha la tête d'Og, de sa femme et de ses deux enfants. Puis elle enfonça l'épée dans la gueule du dragon et l'y laissa plantée. Il fit bien quelques soubresauts terribles, gigotta beaucoup, mais, enfin, il retomba sur le flanc et ne bougea plus.

» Les Nûtons accoururent, gambadant de joie et reconduisirent la pucelle jusqu'aux portes de Bouvignes. On la croyait morte. La ville entière partit vers Fresnes pour détruire le repaire des monstres. Les batteurs de cuivre s'attelèrent aux cadavres et les ramenèrent chez eux. Ils étaient plus de cent pour chaque corps et se relayaient toutes les demi-heures. Chaque année, on célébra la délivrance du pays par la vierge. La jeune fille marchait devant, brandissant une épée sanglante ; puis venaient Og, sa femme, et ses enfants, la gorge entr'ouverte. Le dragon rampait derrière eux. Et tout autour sautillaient les Nûtons habillés de feuillage.

» Mais ces géants ne jouissent pas de la même faveur que Bayard. Bouvigne est une ville morte et Dinant prospère. La légende est d'ailleurs un peu trop figolée. Plus simple, de lignes plus sobres, elle ne fût peut-être pas tombée en désuétude. Le mystère doit entourer les dieux. Leur origine se perd dans la brume des temps. Et la foule, plutôt que de soulever le voile, le laisse retomber. »

Une roche à légendes, à Baudour (Borinage). — Au hameau de Douvrain, près Dour, dans le Pré Del Pierre, on voit une roche brute, de forme irrégulière, qui s'élève à une hauteur de 35 centimètres et s'enfonce dans le sol à une profondeur de 30 centimètres ; sa longueur totale mesure 1 mètre 10. Elle repose dans une couche de tourbe épaisse de 60 à 70 centimètres.

Dans un article récent paru dans le *Bulletin* du Cercle archéologique de Mons, 1901 (p. 185 à 191), M. Emile HUBLARD rend compte des fouilles qu'il a faites autour de cette pierre et des recherches qu'il a entreprises pour en retrouver l'origine. Autour de la roche, le sol est intact, il ne présente aucun indice de remaniement.

Une enquête faite auprès des habitants de la région apprit à M. HUBLARD que l'origine de cette roche est l'objet de plusieurs versions. « Pour

d'aucuns, elle serait tombée du ciel au commencement du siècle dernier. Un cultivateur rapporte même que son aïeul, étant arrivé sur les lieux peu de temps après la chute, constata qu'elle était encore brûlante. Une octogénaire a gardé de son enfance le souvenir de la défense que sa mère lui faisait de jouer dans ces parages, parce que, disait celle-ci, *y kée dès kayaux* « il y tombe des pierres ».

Or, il ne s'agit nullement d'un météorite, mais bien d'« un *phthanite* ou *chert* craquelé, provenant du calcaire carbonifère supérieur, ou si l'on veut, de l'extrême base du terrain houiller ». Les météorites, du reste, sont rares. Feu Alphonse Briant, le savant géologue, conservait dans ses collections des échantillons de toutes les roches que les campagnards lui avaient signalées comme telles, il en possédait plus de quarante recueillis un peu partout, et pas un n'appartenait à un météorite. »

L'auteur recherche les circonstances à la suite desquelles ce quartier de roche a été apporté en cet endroit. Il reconnaît les difficultés de répondre à cette question : la pierre, au reste, ne paraît pas encore avoir été signalée. Peut-être faut-il y voir le reste d'un « sépulchre très ancien avec huit grosses pierres » dont parlait VINCHANT (*Annales*, éd. 1849, t. 3, p. 329).

Cette pierre doit être à cette place depuis très longtemps, témoins les légendes accréditées à son sujet. M. HUBLARD en cite encore une. Suivant certains paysans, et c'est la version la plus accréditée, depuis toujours on connaît cette pierre : elle daterait du déluge. Personne ne saurait la déplacer, ou même la soulever, employât-on les moyens les plus puissants. Bien audacieux celui qui tenterait une pareille entreprise après la triste aventure survenue, voilà plus de cent ans, au métayer locataire du pâturage. Un soir, à l'aide de quel sortilège, nous l'ignorons, il enleva la pierre. Le lendemain, grands furent son chagrin et sa terreur en trouvant tout son bétail mort. Aussi s'empressa-t-il de remettre la pierre à la place où chacun peut encore la voir aujourd'hui.

« **Le Rossignol** », chanson boraine. — D'un numéro récent de *La Chronique*, de Bruxelles, cette note : « Un de nos amis, en tournée dans le Borinage, nous envoie du pays du charbon une chanson locale.

Cela se chante sur un air dolent, d'un rythme monotone, mais point dépourvu, paraît-il, de charme en sa poésie naïve. Cette complainte est intitulée « Le Rossignol » ; en voici les couplets en vers blancs :

Derrière chez nous, il y a-t-une fontaine
Où mon amant y va-t-assez souvent.
Sur le rocher, le rossignol il chante
Soir et matègne annonce le point du jour
Il va, il vient, il dit dans son langaché
Qu'après l'amour, il n'y a rien de si beau.
Quel triste sort d'un garçon sans maîtresse,
D'aimer une fille sans osoir lui parler !
Je m'en irai dans un bois solitaire,
Finir mes jours au milieu d'un rocher !

N'est-elle pas savoureuse en sa primitive candeur, cette chanson boraine, digne assurément d'être retenue par le folklore wallon ?